



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 17 janvier 2022 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
du 15 décembre 2021 à 20h00
À la salle polyvalente**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

30 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
2. Achat d'un véhicule utilitaire communal (préavis 07/2021) et son financement (préavis 08/2021) et rapports de la commission ad' hoc et de gestion
3. Affectation du "Fonds Pfersich" (préavis 06/2021) et rapport de la commission de gestion
4. Budget 2022 (préavis 09/2021) et rapport de la commission de gestion
5. Renouvellement du contrat du PNR "charte 2023-2032" (préavis 05/2021) et rapport de la commission ad' hoc
6. Dépôt du préavis 10/2021 pour le remplacement de la chaudière de l'église
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021**

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 05.10.2021.

M. Le Président met le procès-verbal en discussion. Aucune modification n'est désirée.

A l'unanimité moins trois abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 23.09.2021.

2. **Achat d'un véhicule utilitaire communal (préavis 07/2021) et son financement (préavis 08/2021) et rapports de la commission ad' hoc et de gestion**

M. Sacha PASQUIER, rapporteur de la commission ad' hoc chargée d'étudier ce projet donne lecture du rapport établi (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). La commission conclue que le préavis N°07/2021 répond aux besoins nécessaires du renouvellement de véhicule communal et invite ainsi les conseillers à l'accepter.

M. Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N° 07/2021, soit :

- d'autoriser l'acquisition du véhicule de démonstration type Meili VM 7000 H45 ML E6 sous réserve de l'approbation du préavis financier.

M. Esteban URIARTE, rapporteur de la commission de gestion, donne à son tour lecture du rapport établi suite à l'analyse du préavis N° 08/2021 (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). Les conclusions sont également favorables à l'adoption du préavis.

M. Le Président ouvre la discussion.

M. Bastien PELLET revient sur l'outil « comparis » utilisé par la commission de gestion afin de comparer les taux octroyés par les différents établissements bancaires. Il précise que celui-ci ne peut pas être utilisé dans ce cadre car les taux dont bénéficient les communes n'y figurent pas. En outre, il demande s'il s'agit d'une volonté de la part de la Municipalité de travailler avec la Caisse d'Epargne d'Aubonne ou si des demandes d'offres ont été faites auprès d'autres établissements bancaires ? Travaillant lui-même dans un établissement concurrent, il sait que le taux octroyé aurait été plus bas. Il souhaite également savoir pour quelle raison l'amortissement est prévu de manière annuelle et non trimestrielle, est-ce une raison de trésorerie ?

M. Pierre- André PELLET, Syndic, explique que plusieurs offres ont été demandées auprès de différentes banques. L'offre de la Caisse d'Epargne d'Aubonne était intéressante et toutes les prestations bancaires de la commune sont souscrites auprès de cette même caisse, c'était donc bien une volonté de la Municipalité de travailler avec. Concernant l'amortissement, différentes options ont été étudiées et c'est celle-ci qui apparaît être la plus adéquate.

M. André EICHER estime que le taux proposé à 0.75% est supérieur de 0.5% au marché actuel.

M. Didier MATH explique qu'une banque est un fournisseur, prestataire de service comme les autres et qu'il ne faut pas hésiter à lui faire part des offres concurrentes afin de tenter d'obtenir un taux préférentiel.

M. Pierre- André PELLET, Syndic, prend note de ces remarques. Le taux sera discuté avec la Caisse d'Epargne d'Aubonne.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à la majorité moins une opposition et 4 abstentions, d'accepter le préavis n° 08/202, soit :

- D'accorder un crédit de Frs 172'308.80 pour l'achat du véhicule Meili ;

- d'emprunter la somme de Frs 150'000. – auprès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne avec un taux de 0.75%, sans frais

- de financer le solde de Frs 22'308.80 par la trésorerie courante en prélevant ce montant sur le compte postal (cpte 9101)

- d'amortir cet emprunt sur 5 ans soit Frs 30'000. – par an

- d'amortir comptablement ce véhicule sur 5 ans.

3. **Affectation du "Fonds Pfersich" (préavis 06/2021) et rapport de la commission de gestion**

M. Esteban URIARTE, rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport établi suite à l'analyse du préavis N° 06/2021 (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). La commission invite les conseillers à accepter le préavis n° 06/2021.

M. Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée il procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°06/2021, soit :
- D'affecter la somme de Frs 5'000. – (cinq mille francs) à l'entretien de la place de jeux.

4. Budget 2022 (préavis 09/2021) et rapport de la commission de gestion

M. Jean-François TRIPOD donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du budget, soit le préavis N°09/2021 (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal N° 09/2021.

M. Le Président ouvre la discussion.

- **Mme Béatrice FLEURY** demande un éclaircissement concernant l'impôt à la source. En effet, les impôts à la source sont perçus auprès des travailleurs frontaliers œuvrant dans la commune et les détenteurs de permis B. Si la ligne « impôts à la source » est retirée, cela signifie qu'il n'y a plus d'impôts à la source perçus par la commune ou bien celui-ci est-il désormais pris en charge par le canton directement ?

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, répond à cette demande. Il explique que ce compte présentait un solde négatif les années précédentes ; le montant était en faveur de l'Etat car les acomptes perçus étaient trop élevés. De ce fait, il a été décidé de ne pas porter ce poste au budget afin de ne pas y voir de rendement négatif. Toutefois, le poste des impôts sur les personnes physiques en tient compte, raison pour laquelle le montant qui a été budgété pour ce compte est supérieur. Il s'agit d'une question d'écriture avant tout.

- **M. Christian COTTET**, se réfère au point n° 350.314 du budget concernant le remplacement des chaises et des tables de l'Auberge. Effectivement le remplacement des chaises semble inévitable. Toutefois, au vu de l'ancienneté des tables il trouve dommage de les changer et estime qu'une rénovation serait plus appropriée. Les tables sont de qualité avec les pieds en fonte. Les plateaux doivent pouvoir être rénovés.

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, rétorque que c'est sur conseil du menuisier mandaté qu'il a été envisagé de remplacer et non rénover les tables de l'Auberge. Il précise que certaines tables ont déjà été restaurées.

M. Didier MATH, rejoint la position de **M. COTTET** et trouverait dommage de se séparer de ces tables qui apportent énormément de cachet à l'Auberge. Il demande si les nouvelles tables seront de qualité équivalente et de style à peu près identique ? Il demande si la réflexion a été faite afin de savoir si une rénovation coûterait plus cher que le remplacement ? Selon lui cela vaudrait la peine de demander une offre en ce sens. Et si les tables doivent être remplacées, est-il prévu de les vendre ou les donner au lieu de les jeter ?

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, prend note de cette demande et confirme que cela peut être étudié. Une offre peut être demandée pour la rénovation des tables afin de comparer les possibilités. Les nouvelles tables seraient de qualité et style équivalents, de production suisse.

- **M. André EICHER** demande si le poste « droit de mutation » concerne les ventes immobilières ? Si tel est le cas, il est surpris de voir ce poste en baisse étant donné qu'il y a eu un nombre important de vente cette année.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme que cela concerne bien les ventes immobilières. L'année 2021 a effectivement compté un grand nombre de ventes, mais étant donné que ce nombre ne peut être connu à l'avance pour 2022, il a été décidé de jouer la carte de la prudence et de ne pas porter un montant trop important au budget.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°09/2021, soit :
- d'adopter le budget 2022 tel que présenté.

5. Renouvellement du contrat du PNR "charte 2023-2032" (préavis 05/2021) et rapport de la commission ad' hoc

M. François PELLET, donne lecture du rapport établi par la commission chargée d'étudier ce projet (*rapport envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*) qui recommande aux conseillers d'adopter le préavis N° 05/2021.

M. Le Président ouvre la discussion.

Il y a certains murs en pierres sèches au pré de St-Livres qui devront être remplacés, est-ce que ce contrat prévoit une aide financière pour la Commune afin de réaliser ces travaux demande **M. Didier MATH** ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme que le remplacement de certains murs est prévu pour 2022. Il précise le déroulement ci-dessous :

- 1- la Commune a demandé un devis pour ces travaux
- 2- les travaux seront réalisés en 2022
- 3- une subvention de 25% de la facture sera versée en 2023

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins deux abstentions :

- 1° *d'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois*
- 2° *d'accepter de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants*
- 3° *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.*

6. Dépôt du préavis 10/2021 pour le remplacement de la chaudière de l'église

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, dépose le préavis mentionné auprès du Président du Conseil.

7. Communications de la Municipalité

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole et prie les conseillers d'excuser **Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale**, qui n'a pas pu assister à la séance de ce soir.

Il souhaite apporter les compléments d'informations suivants :

> *Pose d'un panneau « Voie sans issue » sur le chemin du Moulin*

> *Pose d'un panneau « Voie sans issue » sur le chemin menant au Domaine des Sergères*

Les panneaux ont été commandés et seront installés une fois reçus.

> *Pose d'un miroir sur la fontaine des lessiveuses, en face du STOP faisant jonction entre la Rue du Château et la Rue St-Laurent*

Cela s'avère impossible. Si un miroir était posé à cet endroit, il devrait se situer quasiment au milieu de la route pour être efficace.

L'Etat de Vaud a proposé la réalisation d'une étude qui permet le comptage des véhicules. Cette étude sera gratuite. Il s'agit de câbles qui seront installés sur les routes. Il y en aura une dizaine, dans tout le village ce qui permettra d'obtenir des informations sur le trafic. Il est également possible de connaître la vitesse des véhicules qui emploient les chemins communaux. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, ne souhaite pas ouvrir de débat mais explique que la seule proposition de l'Etat est de limiter la rue à 30km/h.

M. Florian ROY, fait remarquer qu'avant que la limite générale soit limitée à 50km/h, la vitesse maximale autorisée dans le village était de 40km/h.

> *Evacuation de la ferraille*

C'est en cours, la Municipalité espère recevoir prochainement des offres.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, demande aux rapporteurs des différentes commissions ayant œuvré dans l'année, de bien vouloir remettre leurs factures rapidement.

M. André EICHER félicite la Municipalité pour le choix du nouveau bassin de la fontaine des Lessiveuses, il le trouve magnifique.

8. Communications du bureau

M. Le Président fait part de plusieurs informations.

> *Envoi des procès-verbaux des séances du Conseil communal*

Il explique que depuis plusieurs années (2013) l'envoi des procès-verbaux se fait par voie électronique pour des raisons pratiques et écologiques. Auparavant, les procès-verbaux étaient envoyés avec la convocation de la séance suivante. En ce début de législature, il demande aux conseillers si certains désirent recevoir le

procès-verbal par courrier comme cela se faisait précédemment. Ce n'est pas le cas, personne n'en fait la demande.

> *Commissions diverses*

M. Le Président demande que le bureau soit informé des dates et séances fixées par les commissions afin de connaître l'avancement de l'étude. Il remercie les futures commissions de bien vouloir en tenir compte.

> *Votations*

Le scrutin du 28 novembre s'est bien déroulé. **M. Le Président** remercie les suppléants appelés au dernier moment en renfort, pour leur aide.

Les prochaines votations auront lieu le 13 février 2022 et 1^{er} mars 2022.

> *Visite du Préfet*

Comme chaque année, le Préfet viendra contrôler les registres du Conseil. La visite est fixée au 21 janvier 2022.

> *Prochaine séance*

Une séance est fixée au **23 juin 2022 à 20h00**, lieu à définir. Il n'est pas impossible qu'une séance ait lieu avant, en tel cas les conseillers seront avertis préalablement par mail.

9. *Propositions individuelles*

- **Mme Béatrice FLEURY**, demande quelles sont les précautions prises par la Commune en cas de cyber-attaque ?
M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que l'informatique Communale et sa sauvegarde est gérée par OFISA Informatique SA, qui détient des pare-feu. Il précise qu'un minimum de tâches est réalisé au moyen d'informatique, pas d'utilisation de tablettes ou autres. Une couverture assurance en cas de cyber-attaque a été envisagée, mais cela coûte près de Frs 2'500. – par année et tout n'y est pas couvert.
M. Carlos ALVES, Municipal, précise que la Commune dispose de deux sauvegardes journalières. Une sauvegarde interne et une seconde dans un cloud. Cela signifie qu'il n'y a pas de risque au niveau de la perte de données. Les données volées seraient des coordonnées, noms, prénoms, dates de naissance des habitants. Les comptes de la Commune éventuellement pourraient être volés mais il rappelle que ceux-ci sont rendus publics. Il n'y a donc pas de données dites sensibles.
- **Mme Céline BORLOZ**, doute de recevoir son courrier quotidiennement, elle a déjà entendu des discussions de ce type dans le village et sait ne pas être la seule dans ce cas.
M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que ce n'est pas la Commune qui peut l'aider à résoudre ce problème, mais la Poste directement. Il s'agit de relations entre privés et la Poste.
M. Carlos ALVES, Municipal, ajoute que le relevé de la boîte postale jaune située en face de la Maison de Commune est effectué par les chauffeurs de bus postaux en fin de journée et il s'est avéré que cela n'était pas réalisé de manière très régulière. En revanche, la boîte située à côté de la fontaine des Lessiveuses est relevée par les postiers chaque matin (en semaine), de manière constante. En cas d'envoi urgent il vaut donc mieux déposer le courrier dans cette seconde boîte.
- **M. Didier MATH**, aborde le sujet de la STEP et le projet de regroupement « MégaStep », est-ce que le l'échéance est déjà connue ?
M. Carlos ALVES, Municipal, explique que des réunions ont lieu. St-Livres fait partie pour le moment du regroupement d'Aubonne qui suit les réunions principales. Une séance réunissant toutes les Communes concernées aura lieu le 22 mars 2022, nous en saurons plus dès cette date.
- **M. Didier MATH**, revient sur le budget et se réfère au point n° 110.310 qui comptabilise le contrat de maintenance du photocopieur pour un montant de Frs 3'000. –. S'il s'agit uniquement du contrat du photocopieur ce montant lui paraît exorbitant ! D'expérience il sait que ce type de contrat se paie selon le nombre de copies effectives. Il estime les coûts d'une copie noire/blanc à 1 centime et 3 à 4 centimes pour une copie couleur. Il souhaite juste transmettre son point de vue et n'attend pas de réponse immédiate.
- **M. Esteban URIARTE** revient sur le vandalisme qui avait eu lieu sur le parking de la salle polyvalente (abordé lors de la dernière séance).

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond qu'il s'agissait d'un cas isolé. La gendarmerie n'a pas pu en dire plus car c'est du privé.

- **M. Christian COTTET**, constate que depuis l'année dernière l'entrée à l'Arboretum est devenue payante soit une dizaine de francs. Il s'y rend fréquemment et se demande si en tant qu'habitant de St-Livres il se doit de payer l'entrée lors de chaque passage, étant donné qu'une partie de l'Arboretum est situé sur la Commune ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que cela fait un peu plus d'une année que l'entrée est devenue payante, des urnes sont placées ici et là le long des sentiers. Ceci a permis la récolte de Frs 150'000. – de recettes. Il précise qu'il y a deux ans, l'Arboretum présentait un déficit de Frs 140'000. –. Une entrée coûte Frs 10. – par personne de plus de 18 ans. Aucun rabais n'est accordé aux habitants de St-Livres sur l'entrée individuelle. Toutefois, il est possible de devenir membre de l'Association de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne (AAVA) pour une cotisation annuelle de Frs 50. – par personne ou Frs 80. – par couple, ce qui donne droit à un accès libre à l'arboretum et ses sentiers durant toute l'année.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h00.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine Hédiguer